



# PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 9 avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 3 avril 2018

Étaient présents : 16 : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDI, Charlotte CABANER, Didier DATCHARRY, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYESSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Éva NAUTRÉ, Michael OPALA, Cécile PAUNA, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 7 : Lilian CHAUSSON, Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MÉRIC, Sabine MORENO, Maurice NICOLAU, Agnès SALVATORI.

Pouvoirs : Lilian CHAUSSON pouvoir à Lison GLEYESSES, Thierry LATASTE pouvoir à Daniel VIENNE, Anne MENDEZ pouvoir à Anne BORGETTO, Georges MÉRIC pouvoir à Michel DUTECH, Sabine MORENO pouvoir à Éva NAUTRÉ, Maurice NICOLAU pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Agnès SALVATORI pouvoir à Fabienne SERENE.

Secrétaire de séance : Delphine LEGRAND.

## Selon l'ordre du jour prévu, les décisions prises :

En préambule, Mme le maire propose la validation par l'assemblée des procès-verbaux des conseils municipaux des 25 janvier, 22 février et 15 mars 2018 : les procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

**Introduction : Mme le maire** : cette séance, une des principales de l'année, est celle où l'on va voir les orientations budgétaires de la commune qui vont tracer nos choix et projets pour Nailloux. C'est un moment fort où tous les conseillers municipaux doivent y participer. Toutes ces orientations ont été débattues dans les différentes commissions : commission Gestion et suivi des travaux, commission Vie associative, commission Urbanisme, et les commissions Finances, Communication, Solidarité Citoyenneté, Affaires scolaires-Culture, Relations avec l'Intercommunalité.

Le moment important sera le vote des taux que nous souhaitons bloquer à la valeur de 2017. Nous avons des programmes d'investissements importants comme par exemple la réhabilitation de l'école Jean Rostand, pour laquelle deux années sont nécessaires pour arriver à la fin des travaux, ainsi que des opérations qui contribueront aux nouvelles orientations de la commune (exemple : le Cocagne, l'esplanade de la fraternité).

## FINANCES :

### 1. Délibération 18-041 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX 2018

Mme le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux diverses dispositions contenues dans le Code Général des Impôts, du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités doivent voter leurs taux d'imposition locale avant le 15 avril.

Bien que la commune n'ait pas reçu l'état n° 1259 relatif à la modification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ainsi que le montant des allocations compensatrices, il convient de fixer les taux des 3 taxes.

Après avis de la commission Finances, madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation - TH	18,62 %	18,62 %
Taxe foncière (Bâti) - TB	25,43 %	25,43 %
Taxe foncière (Non Bâti) - TNB	101,28 %	101,28 %

**M.DATCHARRY** : nous voterons contre car nous estimons qu'il y a des marges de manœuvre. Les impôts sont élevés à Nailloux. Nous pensions qu'il fallait faire la même opération qu'en 2016, donc nous voterons contre.

**MME GLEYESSES** : en commission finances, cette question a été abordée et tranchée. On a expliqué, qu'on ne souhaitait pas une augmentation et qu'il n'était pas question et pas possible qu'il y ait une diminution des taux sachant l'incertitude quant au dégrèvement de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à 18 voix POUR, 5 CONTRE, et 0 Abstention.

## 2. Délibération 18-042 : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Mme le Maire donne la parole à MME CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

**MME CABANER** rappelle les obligations relatives au vote des budgets primitifs de l'exercice en cours, fixé notamment au 15 avril 2018 au plus tard.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu le 15 mars 2018, il a été débattu en commission Travaux le 27 mars 2018 sur le volet investissement, il a fait l'objet d'un examen en commission Finances le 3 avril 2018.

Les éléments sont montés aujourd'hui avec les incertitudes de chiffres car les états ne sont pas parus. Contrairement à d'habitude, on attend le dernier moment et on a les informations, mais cette année les informations ne sont pas parues. Donc on fait avec des projections, avec des estimations sur certains postes sachant qu'on espère le plus juste possible et sachant que pour un budget on n'est jamais à l'euro près, c'est aussi pour ça que les chiffres sont arrondis à la dizaine.

### FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES							RECETTES				
		BP 2017	DM	BP 2017 + DM	CA 2017	BP 2018			BP 2017	CA 2017	BP 2018
C/011	Charges à caractère général	843 897		843 897	814 541,15	844 000	C/013	Atténuation de charges	115 000,00	84 486,98	24 825
C/012	Charges de personnel	1 613 449	35 000	1 648 449	1 646 767,19	1 724 000	C/70	Produit des services	312 100,00	305 291,28	310 000
C/014	Atténuation de produits	9 212		9 212	0,00	10 000	C/73	Impôts et taxes	2 155 924,76	2 255 806,14	2 260 000
C/65	Autres charges de gestion courante	286 215	5 133	291 348	259 209,67	306 000	C/74	Dot. et participations	717 377,00	780 870,07	769 000
C/66	Charges financières	112 525		112 525	102 384,06	87 000	C/75	Autres produits gestion	36 544,00	38 980,02	38 000,17
C/67	Charges exceptionnelles	1 000		1 000	594,38	1 000	C/76	Produits financiers	8 224,00	0,00	0
C/042	Dotations amortissements provisions	58 613		58 613	58 613,00	22 000	C/77	Produits exceptionnels	0,00	17 391,54	20 000
C/022	Dépenses imprévues	97 688	-40 133	57 555	0,00	100 000	C/78	Reprise sur amort/provis.	7 480,00	7 410,01	7 000
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>2 882 109,45</b>	<b>3 094 000</b>	<b>SOUS TOTAL</b>			<b>3 490 236,04</b>	<b>3 428 825,17</b>
C/023	Virement en investissement	503 099		503 099	0,00	716 000	C/002	Résultat reporté	173 048,24	173 048,24	381 174,83
<b>TOTAL</b>		<b>3 525 698</b>	<b>0</b>	<b>3 525 698</b>	<b>2 882 109,45</b>	<b>3 810 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 525 698,00</b>	<b>3 663 284,28</b>	<b>3 810 000</b>

On enregistre donc un budget de fonctionnement qui sera de 3 810 000 €, équilibré en recettes et en dépenses. Et on a un virement prévisionnel à l'investissement de 716 000 €, en vue de dégager des marges importantes d'avoir recours à l'emprunt systématique pour la commune. L'idée est de continuer avec de l'autofinancement, de garder des marges de manœuvres pour les futurs projets structurants avec des montants très importants qui nécessiteront un emprunt et qui nous permettront à ce moment-là, lorsqu'on ira démarcher les banques, de pouvoir aussi montrer que Nailloux a su se financer pour des travaux sur nos différents budgets et nos différentes réalisations. C'est un suivi qui est mis en place pour que ça puisse fonctionner. Donc au niveau du fonctionnement, il y a un suivi par douzième, un suivi par les différents services, par le service comptable, supervisé par le DGS, donc on arrive déjà à se projeter.

Il s'agit de maintenir à l'identique les charges au 011 entre le Budget Primitif (BP) 2017 et le BP2018, là où la Loi imposait une augmentation de 1,2 %. On a décidé de maintenir à l'identique des choses à caractère général. Ce n'est pas le cas pour le personnel car, vous l'avez vu, la commune s'est structurée, donc si elle se structure évidemment ça nécessite des postes à responsabilité, ça nécessite de continuer en l'absence des informations qui nous ont été données plus tard sur les contrats aidés, donc on supporte cette charge-là car on a besoin du personnel pour continuer à apporter une qualité de services à la population. Ce qui explique cette augmentation au niveau de la charge de personnel. Ce n'est pas quelque chose d'anormal, c'était prévu. L'année dernière on a eu un DGS sur une période différente et sur un poste différent, un DST arrivé fin septembre donc évidemment ces postes-là ne sont pas pris en compte, plus les contrats aidés, donc c'est un effort supplémentaire pour la collectivité.

Les charges financières, c'est légitime qu'elles baissent : le travail mis en place concernant le prêt fait pour les 480 000 en fin d'année, la dépense sera supportée par différents projets. La dette qui baisse donc les charges qui sont liées à la dette baissent.

On a rajouté des éléments que nous n'avions pas pu voir en commissions finances, et qui n'ont aucun impact mais j'en parle pour la transparence : le mécénat a été mis en place donc on a été obligé de prévoir une ligne en recettes et une ligne en dépenses parce que sinon nous n'avions pas l'autorisation d'encaisser les sommes qui allaient être redonnées pour cette activité de mécénat. Ça n'influence pas le budget car c'est une entrée et une sortie.

**M.OPALA** : par rapport aux charges à caractère général : vous avez dit que ça restait sans augmentation et ça restait en dessous de ce que préconisait l'Etat, je pense que vous n'avez pas bien lu les préconisations de l'Etat. Car les préconisations de l'Etat : la Loi fixe un objectif national de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par rapport à 2017. On parle des dépenses réelles de fonctionnement et non pas de budget de fonctionnement.

**MME CABANER** : si vous lisez la Loi de finances en intégralité...

**M.OPALA** : non, je n'ai pas tout lu, mais il y a une ambiguïté qui induit en erreur par rapport au DOB que vous aviez présenté car l'augmentation des dépenses est réellement de 3,6 % en 2017 et 2018, par rapport à ce qui a été prévu en 2018.

**MME CABANER** : sur la Loi finances, donc je vous invite à la lire, je l'ai lue car ça fait partie d'une partie de mes activités. Si vous regardez le commentaire de la Loi finances paru dans la revue finances. C'est à propos du BP2017 : donc il était prévu que les BP 2017 ne devaient pas être augmentés de plus de 1,2%. Donc sachant que ce n'était par rapport au CA (Compte administratif) mais bien par rapport au BP, c'est ce qui nous a été donné par à la fois l'ATD, à la fois...

**M.OPALA** : donc il y a une erreur soit sur le compte rendu soit sur le DOB.

**MME CABANER** : sur le DOB, il n'y en a pas, je l'ai toujours dit et je l'ai dit en commission finances et je le répète : le BP2018, au niveau des charges et du C/011, serait l'identique du BP2017 également.

**M.OPALA** : le BP qui a été voté en 2017.

**MME CABANER** : ils sont là les crédits votés, on ne se comprend pas, c'est ça les crédits votés. Ils sont là BP2017+DM. Vous êtes en train de me dire que l'Etat avait dit qu'il ne fallait pas travailler sur le réalisé à +1,2 %.

Les sénateurs ont dit les crédits inscrits.

**M.OPALA** : moi je vous dis que le paragraphe noté dans le DOB et noté sur le compte rendu : « Par ailleurs les textes fixent un certain nombre d'objectifs tenant notamment à un encadrement de la croissance du volume des dépenses publiques. Ainsi au-delà des objectifs fixés dans le DOB, la loi fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par rapport à 2017. » Chez moi, dépenses réelles c'est le CA. Pas chez vous ?

**MME CABANER** : vous parliez des textes de la Loi finances, il y a peut-être eu une erreur de retranscription ou de saisie par les services et si tel est le cas on peut s'en excuser au nom de la retranscription. En revanche je pense qu'en commission finances, vous n'y étiez pas,

**M.OPALA** : mais j'ai eu le compte rendu

**MME SERENE** : moi j'étais là et je suis d'accord avec M.OPALA. Et je vous l'ai dit et je pense que c'est marquer dans le PV du dernier conseil, il s'agit de dépenses et nous sommes d'accord. La difficulté est que quand on fait un BP 2018 identique, et encore qui n'est pas identique car pas identique sur des lignes. Ça va être difficile de canaliser les dépenses. On voit 3 810 000 et au BP2017 3 526 000.

**MME CABANER** : c'est différent et je reprends juste les explications : il y a 200 000 de plus pourquoi ? parce qu'on prévoit un virement d'autofinancement de 200 000 € de plus. Donc les chiffres ne sont pas comparables. Je reprends les explications, il n'y a pas d'anomalies : les charges financières vont baisser. On a les charges de personnels j'ai expliqué l'augmentation. Les charges de gestion courante, je vous rappelle que c'est une participation qui notamment est versée à Terres du Lauragais, donc ce sont des choses qui ne sont pas en investissement mais en fonctionnement. En effet, il y a des participations à Terres du Lauragais qui sont prévues comme importantes, en même temps ce sont des décisions qui ont été prises en accord entre la commune et la communauté de communes. Donc je n'ai pas trop de pouvoir à titre communal à annoncer. Les dotations : on devrait les enlever d'ici car je vous le rappelle c'est quelque chose de calculé, ce n'est pas du réel. Le dernier point, les dépenses imprévues : c'est systématiquement un certain pourcentage du BP. Donc évidemment elles paraissent plus importantes sachant qu'on essaye au minima de les utiliser.

Ce que je voulais également ajouter c'est que ce qu'avait prévu la Loi de finances : pour les communes d'un certain nombre d'habitants de ne pas augmenter, de faire que le BP2017 soit égal au BP2018, ça concernait les communes de plus de 10 000 habitants je crois.

**MME SERENE** : les communes de 10 000 habitants ont signé un contrat. Et si elles dépassent, ou une augmentation des dépenses, l'Etat se réserve le droit ne pas verser toutes les dotations.

**MME CABANER** : en effet.

**MME SERENE** : pour les communes en dessous des 10 000 habitants, la ligne directrice est la même sauf qu'il n'y a pas de contrat.

**MME CABANER** : ce sont des préconisations, ce ne sont pas des obligations. On a souhaité les suivre et ne pas augmenter, de faire BP2017 égal BP2018.

**MME SERENE** : pour piloter un budget si on commence à donner plus que ce que l'on souhaite dépenser c'est difficile de piloter. Et de maîtriser les dépenses.

**M. DUTECH** : c'est pourquoi on a de l'autofinancement, sinon ça voudrait dire qu'on n'a pas maîtrisé.

**M. DATCHARRY** : non ça veut dire qu'on paye beaucoup d'impôts.

**M.VIENNE** : il y a ce qu'on inscrit au budget et ce qu'on dépense. Pour moi, inscrire 1,2% sur le BP ou l'inscrire par rapport aux frais réels, ce qui importe ce sont les actions. Sur les actions, on a un certain nombre d'actions : changements des éclairages publics, revoir les contrats Orange...ce qui compte ce sont les actions. Après il y a des augmentations sur lesquelles on ne peut pas faire grand-chose, du genre l'électricité. C'est un faux débat.

**MME SERENE** : tu as raison sur les actions. Mais je vous rappelle aussi qu'on a demandé un travail commun, de fixer des objectifs sur des lignes avec des indicateurs justement pour piloter les dépenses.

**MME CABANER** : ce qu'il faut voir c'est que des choses ont été faites derrière. Par exemple le personnel a été sensibilisé, on a structuré les services et en conséquence, je vous l'ai dit en début de séance, on travaille par douzième. Ce sont des choses, un suivi qui n'existait pas aussi précis par le passé. Aujourd'hui, vous pensez qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion, semble-t-il. Donc des suivis il y en a, des actions il y en a, des ratios il y en a, on espère pouvoir vous les montrer au fur et à mesure de l'année et je peux dire ça car ce ne sont que les chiffres et les faits qui prouveront les travaux réalisés par les élus et le personnel municipal.

## INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opérations	RAR 2017	PROPO BP 2018	Total BP 2018	Opérations	RAR 2017	PROPO BP 2018	Total BP 2018
N°11 école primaire	9 744,00	1 980 256,00	1 990 000,00	N°11 école primaire	127 251,00	1 255 886,00	1 383 137,00
N°11 école cuisine		40 000,00	40 000,00	N°11 école cuisine		14 606,00	14 606,00
N°12 ateliers municipaux	24 887,80	193 112,20	218 000,00	N°12 ateliers municipaux		176 745,00	176 745,00
N°13 stades		14 000,00	14 000,00	N°13 stades		7 200,00	7 200,00
N°15 mairie	0,00	50 000,00	50 000,00	N°15 mairie		25 000,00	25 000,00
N°16 PLU	0,00	54 000,00	54 000,00	N°16 PLU		0,00	0,00
N°17 le Cognac	0,00	565 000,00	565 000,00	N°17 le Cognac		227 700,00	227 700,00
N°33 log bastide	0,00	55 000,00	55 000,00	N°33 acqui. foncières/bastide	32 104,00	0,00	32 104,00
N°39 école maternelle		45 000,00	45 000,00	N°39 école maternelle		29 510,00	29 510,00
N°41 esplanade de la fraternité	0,00	730 000,00	730 000,00	N°41 esplanade de la fraternité	91 603,00	289 904,00	381 507,00
N°52 salle de musique	85 654,88	24 345,12	110 000,00	N°52 salle de musique		51 092,00	51 092,00
N°56 coulée verte	0,00	25 000,00	25 000,00	N°56 coulée verte		6 600,00	6 600,00
N°89 maison des familles	0,00	5 000,00	5 000,00	N°89 maison des familles		0,00	0,00
N°90 mise normes patrimoine	6 295,80	13 704,20	20 000,00	N°90 mise normes patrimoine		10 000,00	10 000,00
N°91 sécurité routière	0,00	10 000,00	10 000,00	N°91 sécurité routière		3 000,00	3 000,00
Matériel		45 000,00	45 000,00	Matériel		11 250,00	11 250,00
Aménagement urbain		20 000,00	20 000,00				
20 études hors opérations	0,00					0,00	0,00
21 immo hors opérations	27 239,35	2 760,65	30 000,00	subvention acquisitions		10 000,00	10 000,00
23 immo hors opérations	0,00	40 000,00	40 000,00	immo hors opérations		6 904,00	6 904,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>153 821,83</b>	<b>3 912 178,17</b>	<b>4 066 000,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>250 958,00</b>	<b>2 125 397,00</b>	<b>2 376 355,00</b>

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opérations	RAR 2017	PROPO BP 2018	Total BP 2018	Opérations	RAR 2017	PROPO BP 2018	Total BP 2018
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>153 821,83</b>	<b>3 912 178,17</b>	<b>4 066 000,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>250 958,00</b>	<b>2 125 397,00</b>	<b>2 376 355,00</b>
1641 emprunts		275 335,32	275 335,32	16 emprunts	481 245,00		481 245,00
				16 emprunts nouveaux prévisionnels			400 000,00
020 dépenses imprévues				10222 FCTVA		31 000,00	31 000,00
				10223 TLE		123 400,00	123 400,00
				1068 affectation du résultat		400 000,00	400 000,00
				024 produits des cessions		230 000,00	230 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>153 821,83</b>	<b>4 187 513,49</b>	<b>4 341 335,32</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>732 203,00</b>	<b>2 909 797,00</b>	<b>4 042 000,00</b>
040 opér. d'ordre entre section				040 opér. d'ordre entre section			22 000,00
				021 vir. de sect. fonctionnement			716 000,00
001 solde d'exécution N-1		438 664,68	438 664,68	001 solde d'exécution n-1			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>153 821,83</b>	<b>4 626 178,17</b>	<b>4 780 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>732 203,00</b>	<b>2 909 797,00</b>	<b>4 780 000,00</b>

Donc au niveau de l'investissement : j'ai repris les éléments de 2017, qu'on est obligés de réinscrire c'est-à-dire les restes-à-réaliser (RAR). On en avait parlé, on travaille opération par opération. Le suivi opération/opération permet sur les dépenses et les recettes qui sont pluriannuelles, de connaître précisément l'état de financement qui appartient à la commune et donc aux citoyens. Les informations qu'on a vues ont été travaillées par les différentes commissions, elles sont revenues jusqu'à la commission finances et voilà ce qu'on a pu monter au niveau des dépenses et des recettes.

Des recettes : on a en partie des subventions, on les a mises ligne à ligne, c'est difficile à commenter ligne à ligne mais on y retrouve un certains nombres d'éléments sur lesquels on a pris des délibérations, notamment des délibérations qui consistaient à demander des subventions ou qui vont consister à en demander d'autres.

Et ensuite des dépenses qui seront engagées en fonction du résultat de ces demandes de subventions pour pouvoir structurer les différents projets. Donc nous avons un budget autour de 4 000 000 €, ce qui n'est pas mince, vous l'aviez souligné lors du DOB. On retrouve des sommes qui paraissent énormes à certains endroits. Je vous rappelle qu'on a été obligés d'inscrire certains programmes dans leur globalité du fait de la nature du programme, même si les réalisations seront pluriannuelles. Donc on retrouve un certain nombre d'éléments. L'emprunt nouveau prévisionnel qui est un emprunt d'équilibre, comme je vous l'ai expliqué l'année dernière, c'est une obligation légale pour avoir un budget équilibré en recettes et en dépenses. Théoriquement, il ne sera pas réalisé, comme celui de l'année dernière ne l'a pas été puisqu'on a une trésorerie qui nous permet d'asseoir nos recettes et nos dépenses.

**M.OPALA** : des questions sur plusieurs points. Pour en revenir aux ateliers municipaux, on l'a vu en commission travaux, pour faire une petite correction par rapport aux précédents conseils, on avait suggéré ce montant-là sur les aménagements qu'il fallait faire

**MME GLEYES** : sur les aménagements intérieurs ?

**M.OPALA** : non les globaux. On avait suggéré ces montants-là et on nous a maintenus qu'on était totalement faux dans les chiffres. Et simplement pour dire qu'à 2 000€ près on était dans les clous.

**MME GLEYES** : pour chaque opération sera donné le détail de l'action et le montant total.

**M.OPALA** : Et par rapport à la Mairie ? il me semble que ce n'était pas ce qui était prévu à la commission travaux, car il me semble que c'était 2 000€ sur les aménagements.

**M.DATCHARRY** : je n'ai pas su m'y retrouver dans la correction après.

**M.MARTY** : il y a eu une erreur en commission travaux de 2 000€ par rapport à la demande de subvention de 50 000€. Et on n'a pas encore tous les devis. Mais au niveau mairie c'est rénovation énergétique, tout ce qui est fenêtres, volets etc...

**M.OPALA** : et les 24 345 € pour l'école de musique, ça correspond à quoi ? C'est quelque chose de rajouté sur le budget 2018 ? puisque ce qui avait été voté en 2012 c'était 81 200 €, ça peut correspondre au RAR de 2017 ?

**MME CABANER** : il y a une partie « voirie » qu'on prend, qu'on met dans l'opération école de musique, on aurait peut-être pu la mettre ailleurs, on aurait peut-être pu la mettre en « affecté », on aurait peut-être dû. Mais comme c'est rattaché à l'opération on a essayé d'être plus proches. Il y a aussi des travaux réalisés en régie qui sont des opérations comptables.

**M.DATCHARRY** : vous inscrivez dans les comptes la main d'œuvre ?

**MME CABANER** : tout ce qui est en régie est inscrit, et en investissement. A la fois ça valorise le personnel municipal dans leurs compétences et à la fois pour nous c'est un vrai élément positif budgétaire.

**M.OPALA** : oui c'est normal de l'inscrire, mais on se posait la question, donc on se rapproche d'avantage des 130 000 €.



**MME CABANER** : il y aussi des choses qui n'avaient pas été mises. Mais comme MME GLEYES vous l'a dit au fur et à mesure, opération par opération, on sera prêts à faire les décomptes de recettes, décomptes de dépenses et décomptes de restes pour la commune. Ce n'est pas toujours présenté systématiquement. C'est mieux de la faire une fois que l'opération est terminée, c'est quelque chose qui s'est toujours fait, mais qui n'as pas été présenté systématiquement, c'était présenté au long terme. Je redonne la parole à Mme le maire.

**MME GLEYES** : merci pour cette présentation détaillée. Nous allons passer au vote.

**M.DATCHARRY** : juste une petite explication : donc nous allons voter contre, car nous avons deux demandes. La première c'était qu'on soit à 1,2% du réalisé en réalité on est à 3,6 du réalisé. Et la deuxième, nous souhaitons que le équivalent temps plein fin 2018 soit la même chose que fin 2017, ça il semblerait que nous soyons d'accord aux différences de remplacement près.

**MME CABANER** : l'équivalent temps plein il ne sera...

**M.DATCHARRY** : l'équivalent temps plein c'est le personnel

**MME CABANER** : il n'y sera pas exactement car, c'est ce que j'ai expliqué la dernière fois, l'équivalent temps plein se calcule en fonction des maladies également et en fonction des absences. Donc, si un personnel venait à manquer nous le remplacerions en équivalent temps plein, donc le nombre qui est calculé en serait augmenté. Par contre en termes de personnel permanent qui fait partie des effectifs communaux, il n'est pas prévu d'augmentation. Les seules augmentations qui sont, ce sont des progrades, structuration qui a été faite. C'est ce qu'on avait dit : glissement, vieillesse et technicité.

**M.DATCHARRY** : donc nous voterons contre car une au moins de nos demandes n'est pas satisfaite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à 18 voix POUR, 5 CONTRE, et 0 Abstention.

### 3. Délibération 18-043 : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire donne la parole à MME CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

**MME CABANER** rappelle les obligations relatives au vote des budgets primitifs de l'exercice en cours, fixé notamment au 15 avril 2018 au plus tard.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu le 15 mars 2018, il a été débattu en commission Travaux le 27 mars 2018 sur le volet investissement, il a fait l'objet d'un examen en commission Finances le 3 avril 2018.

EXPLOITATION				
	DEPENSES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
C/011	Charges à caractère général	458865,65	216 075,07	300 000,00
C/012	Charges de personnel	65000,00	64 971,86	70 000,00
C/014	Atténuation de produits	35000,00	31 600,00	35 000,00
C/65	Autres charges de gest. courante	1336,00	156,35	1 000,00
C/66	Charges financières	20536,07	19 865,07	20 000,00
C/67	Charges exceptionnelles	7664,00	7 663,37	8 000,00
C/68	dot amortissements/provisions	123730,21	123 730,21	120 000,00
C/022	Dépenses imprévues			
	sous total			
C/023	Virement en investissement	85806,07	-	44 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>797938</b>	<b>464061,93</b>	<b>598 000,00</b>

	RECETTES	BP	CA 2017	BP 2018
C/013	Atténuat. de charges			
C/70	Produit des services	273000,00	359 611,99	350 000,00
C/73	Impôts et taxes			
C/74	Dot. et participations	13000,00	10 942,97	10 387,04
C/75	Autres produits gestion			
C/76	Produits financiers			
C/778	Produits exceptionnels	500,27	589,20	
C/777	Qu. part subv invest transf. CR	19093,00	19 093,00	19 093,00
C/78	Reprise sur amort/provis.			

	sous total			
C/002	Résultat reporté	492344,73	492 344,73	218 519,96
	<b>TOTAL</b>	<b>797938,00</b>	<b>882581,89</b>	<b>598000,00</b>

**Résultat de fonctionnement** 418 519,96

INVESTISSEMENT					
	DEPENSES	Bp 2017	CA 2017	RAR 2017	BP 2018
c.20	immo. Etudes	90000,00	3 578,75	12 535,00	100 000,00
c.23	immo travaux	85850,18	52 804,08		304 000,00
c.16	dette	44593,10	44 593,10		47 000,00
c.040	opérations d'ordre entre section	19093,00	19 093,00		
c.001	invest n-1 reporté	20409,35	20 409,35		
	<b>totaux</b>	<b>259945,63</b>	<b>140478,28</b>	<b>12535,00</b>	<b>451000,00</b>

RECETTES				
		BP 2017	CA 2017	BP 2018
c.021	virt section fonctionnement	85806,07	-	44 000,00
c.023	immo travaux		52 804,08	
c.1068	dotations	20409,35	20 409,35	200 000,00
c.13	subvention	30000,00	-	30 534,64
c.040	opérations d'ordre entre section	123730,21	123 730,21	120 000,00
c.002	resultat n-1 reporté			56 465,36
	<b>totaux</b>	<b>259945,63</b>	<b>196943,64</b>	<b>451000,00</b>

**Résultat d'investissement** 56 465,36

RAR Dépenses	12 535,00	
RAR Recettes	-	
<b>CA 2017 avec RAR 2017</b>	<b>43 930,36</b>	

**MME CABANER** : le budget assainissement se porte bien il a toujours été fait en vue d'éventuels travaux qu'il y aurait à faire : changement de membranes, passages caméras...choses liées à l'assainissement. Donc on a repris les chiffres tels que discutés en commission Finances.

**M. VIENNE** : juste une précision : demain il y a une commission territoriale du SMEA. On revoit les gros investissements à faire qui sont sur les différentes stations qui sont dans cette commission territoriale. Le SMEA s'était trompé dans la demande qu'il avait faite, mais ce qui est important pour nous en 2018 c'est de remplacer les membranes parce qu'elles ont 10 ans, elles ont été fortement sollicitées par les fortes pluies ou les invasions de fils qu'on a dans le réseau. On est en train de faire un diagnostic. Ceci dit quand on regarde l'état des membranes, aucun problème sur la qualité de l'eau mais ça perturbe un peu la station parce qu'il faut très souvent nettoyer les filtres en amont des membranes. Sur cette année il y aura une étude, et au niveau du SMEA ils vont inscrire au budget 2018 le remplacement de ces membranes avec probablement une possibilité d'extension soit en rajoutant soit en prenant des éléments ayant une meilleure capacité de filtration.

**MME CABANER** : je te remercie car sur ce point je ne pouvais pas apporter plus d'explications.

**M. DATCHARRY** : est-ce que les manifestations d'intérêt communautaire vont avoir une influence sur nous ? Je pense que sur le 2019 va falloir se battre sur les positions que nous avons aujourd'hui. Il faut qu'on garde la main sur la politique d'urbanisme.

**M.VIENNE** : L'Etat avait prévu le transfert aux interco, en 2020 et en fait pour le moment on n'a pas trop de nouvelles, mais on se prépare à ça.

**M.DATCHARRY** : un certain nombre de grosses communes sont comme nous : avoir délégué l'usine et garder la collecte et le transport. Je pense que c'est la meilleure solution.

**M.VIENNE** : on est d'accord. Sur l'abonnement sur la prime fixe on laisse les prix comme l'année dernière.

**M.DATCHARRY** : tu penses qu'ils ne vont pas nous embêter avec ça en 2019 ?

**M.VIENNE** : a priori il faut qu'on surveille ce qu'ils font parce que si à terme on devrait aller vers le SMEA, c'est eux qui feront la tarification unique, et faut qu'on vérifie qu'on reste dans les clous.

**M.DATCHARRY** : je te rappelle que c'est la commission environnement qui fait ça.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **4. Délibération 18-044 : BUDGET PRIMITIF 2018 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire donne la parole à M. ZARAGOZA, adjoint en charge de la commission Vie associative.

**M. ZARAGOZA** informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-7, l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du Budget.

Après avis de la commission Vie associative en date du 27 mars 2018,

Après avis de la commission Finances du 3 avril 2018,

M. ZARAGOZA propose à l'Assemblée d'examiner et d'approuver le tableau de l'attribution des subventions aux associations qui a été adressé avec les convocations.

**M.ZARAGOZA** propose donc de lire les chiffres totaux :

	Subventions 2017	Subventions 2018	Subventions exceptionnelles 2018	Décision de la commission Vie Associative subv. 2018	Décision de la commission Vie associative Subv. Exceptionnelles 2018
Total	53 420 €	<b>46 560 €</b>	<b>13 900 €</b>	<b>41 520 €</b>	<b>9 650 €</b>
Total		<b>60 460 €</b>		<b>51 170 €</b>	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **5. Délibération 18-045 : GARANTIE COMMUNALE À LA SOCIÉTÉ « SA HLM DES CHALETS » POUR UNE OPÉRATION IMPASSE PAUL VERLAINE**

Mme le Maire donne la parole à MME CABANER, adjointe en charge de la commission Finances.

**MME CABANER** informe l'Assemblée que la commune a été sollicitée par la SA HLM Les Chalets afin d'obtenir sa garantie sur une opération de construction de 4 logements situés impasse Paul Verlaine à Nailloux.

La garantie communale porterait sur les 30% des prêts sollicités par la SA Les Chalets à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit :

- Un prêt PLUS Foncier pour 25 441,50 € (partie d'un emprunt de 84 705 €) sur une durée de 50 ans.
- Un prêt PLUS Travaux pour 83 561,40 € (partie d'un emprunt de 278 538 €) sur une durée de 40 ans.
- Un prêt PLAI Foncier pour 9 275,70 € (partie d'un emprunt de 30 919 €) sur une durée de 50 ans.
- Un prêt PLAI Travaux pour 35 218,80 € (partie d'un emprunt de 117 396 €) sur une durée de 40 ans.

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs des conseils municipaux,

Vu le contrat de prêt N° 73532 en annexe signé entre la SA HLM DES CHALETS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations,

Considérant le rapport établi par la SA HLM DES CHALETS, 31 000 Toulouse relatif au financement de l'opération de construction de 4 logements situés sur NAILLOUX, impasse Paul VERLAINE.

Considérant l'avis de la commission Finances du 3 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 23 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, approuve :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat.
- De valider les conditions suivantes : la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; et sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,



- De s’engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

## 6. DEMANDES DES SUBVENTIONS

- **Délibération 18-046 : HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX D’AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDES DE SUBVENTION**

Mme le Maire informe l’assemblée que des travaux d’amélioration énergétique doivent être entrepris à l’hôtel de Ville consistant notamment dans le remplacement de certaines huisseries et la pose de volets différents suivant leur positionnement en façades de rue ou pas.

A cela s’ajoutera l’installation d’un système de climatisation réversible sur la partie bureaux de l’hôtel de ville.

L’ensemble de la dépense étant chiffré à la somme de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

Mme le maire demande au conseil municipal d’autoriser la dépense ainsi que les demandes de subvention auprès du Département au titre des Contrats de territoire, de la Région et de l’ADEME.

La délibération est approuvée à l’unanimité.

- **Délibération 18-047 : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D’AMÉNAGEMENT - CONTRAT DE TERRITOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire rappelle à l’Assemblée le projet de transfert des ateliers municipaux vers la zone du Tambouret avec l’acquisition du bâtiment H2P et qu’à ce titre, il convient d’améliorer les équipements existants.

Mme le Maire donne la parole à M. MARTY adjoint en charge des « Travaux ».

**M. MARTY** précise que le bâtiment bien que récent et adapté aux services techniques, est insuffisant en taille et qu’il a été validé le principe d’implanter à l’arrière de parcelle un deuxième bâtiment, simple servant de garage aux véhicules.

Après analyse, le positionnement du bâtiment a été revu afin que la parcelle puisse être exploitée au maximum.

Ainsi seront réalisés les travaux suivants :

- Travaux de terrassement
- Surface de roulement
- Mur de soutènement
- Grillage
- Aire de lavage
- Construction d’un bâtiment
- Construction d’un préau en lien entre les deux bâtiments
- Mobilier, téléphonie, informatique
- Aménagements bâtiments
- Alarme pour le deuxième bâtiment

Le coût total de cet investissement a été estimé à 181 000 € HT soit 217 200 € TTC

Après avis favorable de la commission Travaux en date du 27 mars 2018,

Après avis de la commission Finances en date du 3 avril 2018,

Cette opération étant susceptible de bénéficier d’une subvention du Département, il est proposé de demander son inscription au titre des Contrats de Territoire 2018.

**MME SERENE** : là c’est 181 000 € et dans le BP2018 c’est 193 112 € ?

**MME GLEYES** : c’est regroupé avec la troisième demande de subvention.

**M.REFLOCH (DGS)** : et pour les demandes de subvention : quand on parle au Conseil départemental c’est en hors taxes mais quand c’est à la Région c’est en TTC.

**M.DATCHARRY** : donc les 193 112 c’est TTC ?

**M.REFLOCH (DGS)** : tout à fait, quand c’est pour l’Etat c’est en TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à 18 voix POUR, 0 CONTRE, et 5 Abstentions.

- **Délibération 18-048 : ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire informe l’Assemblée de la nécessité de mettre à disposition des services techniques municipaux l’équipement nécessaire à l’exercice de leurs fonctions.

Mme le Maire donne ainsi la parole à M.MARTY, adjoint en charge des « Travaux » en relation avec les services techniques.

**M.MARTY** : Il s'agit notamment d'acquérir les véhicules suivants :

- Véhicule utilitaire DACIA : 8 817 € HT
- Véhicule léger DACIA : 9 412 € HT

Soit un montant total de 18 229 € HT.

L'acquisition sera réalisée au cours de l'exercice 2018. C'est pour le remplacement d'un véhicule qui ne roule plus et l'autre c'est un ancien qui a des difficultés à passer les contrôles techniques. C'est pour avoir un parc décent.

Après avis de la commission Travaux et de la commission Finances, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'inscription budgétaire et la demande de subvention auprès du Département.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **TRAVAUX :**

### **7. Délibération 18-049 : SDEHG : AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT LAFARGUETTE**

**Annule et remplace la délibération n°18-007 du conseil municipal du 25 janvier 2018.**

**Annule et remplace l'avant-projet sommaire du SDEHG en date du 21 décembre 2017.**

Mme le Maire donne la parole à M. VIENNE, adjoint en charge de l'urbanisme.

**M.VIENNE** informe l'assemblée que suite à la demande de la commune en date du 22 novembre 2017 concernant la rénovation de l'éclairage public dans le lotissement Lafarguette le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération. Les travaux consistent en les éléments suivants :

#### Allée Victor Hugo, Allée Molière et Allée Michel Montaigne :

- Dépose de 35 appareils d'éclairage routier à lampe 100 watts Sodium HP vétustes (y compris la crosse),
- Fourniture et pose de 35 appareils LED routier de 35 watts maximum sur les poteaux existants, remplacement de toutes les consoles,
- Fourniture et pose de 35 crosses en acier de diamètre 60 mm avec une inclinaison maximale de 5° pour limiter les nuisances lumineuses, longueur 1,00 mètre.

#### Piétonnier le long du Lac :

- Fourniture et pose de 6 luminaires LED 20 W solaire autonome sur un mât en acier de 6 mètres de hauteur (interdistance d'environ 40 mètres),

Lampadaire solaire fabriqué en France, garantissant 365 nuits d'éclairage par an grâce à une technologie où les batteries sont spécifiquement programmées pour calculer la charge dont elles disposent et fournir l'énergie nécessaire à l'éclairage. Ces lampadaires solaires assurent un système anti black-out toute l'année.

#### Allée René Descartes :

- Dépose de 6 appareils d'éclairage décoratif à lampe 100 watts Sodium HP vétustes,
- Fourniture et pose de 6 appareils décoratifs à LED 25 watts maximum sur les mâts en acier de 3,50 m conservés.

#### Economie d'énergie :

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit.
- Sauf zone à configuration particulière (accès PMR, piétonniers,...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe catégorie A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.

L'esthétisme et les caractéristiques techniques des luminaires seront définis précisément lors de l'étude technique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit : La TVA (récupérée par le SDEHG) serait de 10 827 €, la part SDEHG serait de 44 000 € et la part restant à la charge de la commune serait de 13 923 €, pour un montant total estimé de 68 750 €.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

**M.DATCHARRY** : je ne comprends pas nous sommes sur une rénovation, donc ça veut dire que nous sommes sur des luminaires tous filaires, on change des gamelles donc pourquoi pas 41 filaires et pourquoi 35 + 6 ? Je me mets à la place des gens qui vont avoir des luminaires normaux devant chez eux et qui vont dire « pourquoi eux ils ont eu 6 lampes ? ». Qu'est-ce qui motive que ces six-là soient solaires, donc suppression des câbles et pas des gamelles normales comme devant chez tout le monde ?

**M.VIENNE** : déjà ce qui motive c'est que ce soit au soleil et là ils sont plein sud sans arbres pour bloquer le soleil. La seconde raison c'est que si on devait tout changer, les lampadaires solaires coûtent plus chers et ce ne serait pas 13 000 € mais 40 ou 50 000€.

**M.DATCHARRY** : je reviens à la conversation qu'on a eue quand on a rajouté la ligne de Trégan. Vous m'aviez expliqué que ce n'était pas dans la politique de la mairie, ce que je comprends, de supprimer les câbles aériens et de les enterrer car ça coûtait trop cher. Donc là on est à peu près dans la même démarche.

**M.VIENNE** : ce n'est pas ce qui a été dit.

**M.DATCHARRY** : je suis à peu près d'accord avec ça, mais il va y avoir un moment où il faudra le faire. En fait je ne comprends pas ces 6 lampadaires, pourquoi on n'en met pas 41 ?

**M.VIENNE** : parce que déjà je t'ai expliqué que ce n'était pas faisable pour les 41, et si on prend 41 pour ...

**M.DATCHARRY** : mais pourquoi pas 41 gamelles normales ?

**M.VIENNE** : ça c'était la première étude. Et deuxièmement donc...

**M.DATCHARRY** : qu'est-ce qui justifie les 6, je ne demande pas pour les 35 ?

**MME GLEYESSES** : ça passe sur des terrains privés.

**M.VIENNE** : les poteaux de 40 ans du lotissement servent à la fois à véhiculer de l'énergie et à véhiculer l'éclairage public. Le seul endroit où il n'y a qu'un seul câble pour l'éclairage public c'est effectivement au bord du lac, car les terrains sont alimentés en énergie par l'eau. Donc on voulait enfouir il faudrait tout enfouir et pas seulement l'éclairage. Sur cette partie-là c'est beaucoup moins rectiligne que les rues, ils ont posé des poteaux tous les 40 ou 50 m et du coup les fils passent vraiment sur les propriétés privées.

**MME BOUMAHDI** : on avait travaillé sur ce point-là en commission, et tu as évoqué pour l'embellissement, l'éclairage...pour laquelle je milite depuis longtemps pour tout l'éclairage de la Farguette et non pas juste pour le piétonnier du lac et autres, j'insiste là-dessus, je dirai toujours oui. Et puis après, à la fin de cette présentation, tu as dit pourquoi ne pas en profiter et enfouir les lignes, et tu nous as présenté où se trouvaient les lignes. Et on a dit qu'il n'y avait pas de problème, tu présenteras ce projet à la prochaine commission et on verra le coût et on verra pour tout le quartier. Malheureusement on ne peut pas le faire pour les raisons que tu as expliquées. J'ai demandé un report de ce point du conseil car je voulais qu'on voie en commission, pour le respect des expressions, des membres de la commission. Donc je voterai contre une délibération qui n'a pas été validée en commission urbanisme, comme MME GLEYESSES s'est engagée lors de son élection, que les points soient vus en commission avant de passer en conseil. Je suis pour l'éclairage, pour l'embellissement, je suis pour tout ça mais je suis contre qu'on impose au conseil municipal une délibération pas validée en commission d'abord.

**M.VIENNE** : c'est totalement faux, j'ai redemandé à la responsable urbanisme, j'ai présenté les 2 avant-projets avec le coût des 2 avant-projets et ça a été présenté à la dernière commission urbanisme. Et à la commission urbanisme, à part MME SALVATORI qui a fait une remarque, personne n'a fait de remarque sur cette proposition.

**M.OPALA** : si, juste que ce n'était pas utile de mettre l'éclairage solaire en bas parce qu'il y avait des différences de coût. Des coûts supplémentaires par rapport à la première délibération et qui n'étaient pas justifiés.

**M.DATCHARRY** : soit on a une politique globale sauf aux endroits où on ne peut pas le faire, mais on ne peut pas le faire mais on ne fait pas par partie. Et donc pour cette raison-là je ne voterai pas les 6, je voterai les 35 mais pas les 6.

**MME BOUMAHDI** : j'avais signalé, il y a des maisons, il y a des lignes, j'avais signalé à l'urbanisme, j'avais demandé un report tout simplement. On en discute en commission et ça n'a pas été respecté.

**M.VIENNE** : un autre point essentiel, sur toutes les autres rues, il n'y a pas que l'éclairage public, il y a aussi toute l'alimentation en énergie. Donc il y a deux câbles, donc si vous en retirez un ça ne sert à rien, il faudrait tout enterrer, il faudrait faire en global.

**MME SERENE** : justement, une question : y-a-t-il une étude globale sur toute la commune ? pourquoi on commence par telle rue et pas par une autre ? et ce qui me choque, comme habitante de Nailloux, c'est de rentrer tous les jours dans le village et de voir tous les câbles par terre.

**MME BOUMAHDI** : on ne va pas mélanger.

**MME SERENE** : oui mais ma question est : est-ce que ces câbles-là, donc on remet un poteau neuf etc... est-ce que

**MME CABANER** : ce n'est pas nous, mais on l'a affiché sur les panneaux sucettes, je ne sais pas si vous l'avez vu, ça fait 15 jours que c'est affiché

**MME GLEYESSES** : une demande a été faite pour réparer ces poteaux qui sont tombés avec le vent, ce sont des fils téléphoniques, il y en a encore eu ce samedi matin. En ce qui concerne l'enfouissement, il me semble que ça avait été

demandé. M.DUTECH peut être pouvez apporter des précisions ? Il me semble que ça avait été demandé pour la route de Saint-Léon.

**M.DUTECH** : Pour le téléphone ou l'électricité ?

**MME GLEYESSES** : pour tout ?

**M.DUTECH** : on a eu des débats déjà mais je vais vous donner une information ancienne et objective. Il y a longtemps France Télécom enterrait en autofinancement. Depuis la libéralisation, France Télécom les fait payer. Donc ce qu'on a pu enterrer avant la libéralisation, on a fait enterrer. Ce qu'on n'a pas pu enterrer, on ne l'a pas fait car ça a un coût absolument dément. D'autre part, il faut savoir qu'on a eu une tempête de grande importance et qui a vu la destruction de centaines de poteaux. Donc, je ne défends pas France Télécom, mais les câbles téléphoniques sont armés de fils d'acier très costaud et quand il reste rien en termes de communication, ils font un phasage. Et des gens sont restés, après la dernière tempête, 10 jours sans téléphone chez eux, des personnes âgées avec la téléalarme,... France télécom ne peut pas tout. Il ne faut pas dire « ils ne veulent pas dépenser, il faut qu'ils fassent ça », ça coûte 40 000 € les 150 mètres. Il faudra demander, je pense que M.VIENNE peut se renseigner. Deuxième point, sur la moyen tension, enfin les câbles trois lignes, il y a un travail fait par Enedis, des géomètres sont passés, et ils vont enterrer cette ligne qui est fragile car aux sommets des coteaux et pas en bouclage, il y a un bouclage par Saint-Léon, il y a une sécurisation de l'accès sur le village depuis de nombreuses années, ils devraient le faire d'ici trois ans. On les avait reçus avec M. VIENNE.

**MME SERENE** : merci, je ne savais pas. Donc dans le village, est-ce qu'il y a une étude dans tout le village, pour cette histoire de lampadaire, qui tombe à chaque fois dans des avant-projets sommaires ?

**M. VIENNE** : on a fait des délibérations pour toutes les routes où les éclairages étaient les plus anciens. Il y avait des éclairages jaunes. Les éclairages au sodium, on était sur du 100 ou 150 watts, et là on est sûr en passant à 25 watts de gagner 80% d'énergie. Donc, on a pris ces zones-là en discussion avec le SDEHG, qui a la compétence. Par rapport à ça c'était pour aller vite et faire des économies le plus vite possible. Par rapport à ça on a fait on a fait la demande d'une étude globale, sauf que toutes les petites communes en demandent et qu'il y a une liste d'attente très longue, on a pris une délibération pour cette demande je crois en début d'année. On a fait la demande de faire cette étude globale, donc forcément ils doivent regarder un peu partout ce qu'il est possible de faire, mais de ne pas attendre pour les gros points de consommation, ce qui est évident.

**M.DUTECH** : l'éclairage public, on s'en est préoccupé il y a plus de 10 ans, le problème c'est que c'est un investissement monstrueux, ça veut dire que pour une commune, penser quelque chose de global c'est un non-sens économique. Ensuite, notre partenaire qui nous finance à 80 %, on a fait des économies par exemple au cazal. Ça se fait petit à petit avec une logique et de cohérence d'économie et de bonne gestion.

**M.MARTY** : pour compléter ce qu'on a dit sur les poteaux cassés et France Télécom, j'ai eu un retour tout à l'heure des services techniques, normalement on a une résolution entre le 21 avril et le 15 mai.

**MME GLEYESSES** : ça a été déclaré de suite.

**M.DATCHARRY** : et les boîtes qui sont ouvertes et avec la pluie ?

**MME GLEYESSES** : tout a été signalé.

**M.MARTY** : mais ne vous attendez pas que ce soit réparé de suite.

**M.DUTECH** : M.DATCHARRY, une information pour vous et tous les citoyens : sur tous les poteaux il y a une languette bleue qui a le numéro du poteau, qui permet de géolocaliser le poteau. Donc quand vous voyez un poteau cassé ou autre, il suffit de téléphoner à France Télécom ou à la mairie et de signaler le poteau avec ce numéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à 17 voix POUR, 1 CONTRE, et 5 Abstentions

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **8. Délibération 18-050 : RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES (SITPA)**

Mme le Maire donne la parole à MME NAUTRÉ, adjointe qui expose à l'assemblée :

**MME NAUTRÉ** : Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I. de la Loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin de l'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94 €.

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- Ne possède pas de personnel territorial,

- Ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres,
- N'a pas d'emprunt en cours.

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996, et modifiée par l'avenant du 28 mars 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que : « Dans le cas d'une résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ». Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**MME LEGRAND** : pour rappel : sur les groupes de travail de l'analyse des besoins sociaux : vous avez jusqu'à mercredi pour vous inscrire dans les groupes de travail ABS, par le site internet : 24/04, 30/04 et 4/05 avec trois thèmes.

**MME GLEYES** : vide-grenier le 22 avril et commémoration du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 00.